

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le SEIZE FEVRIER**

le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du conseil municipal : 10 février 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

**Nombre de conseillers municipaux présents : 17**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoirs : 03**

**Nombre de votants : 20**

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 17**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Pillot Serge

**Absents et excusés : 05**

Mmes, MM. Voirin Pierre, Baud Marie, Baud Pachon Valérie, Marchand Thierry, Page Olivier

**Pouvoirs : 03**

Monsieur Voirin Pierre à Madame Marullaz Aube

Monsieur Marchand Thierry à Monsieur Coquillard Michel

Monsieur Page Olivier à Monsieur le maire

**- Monsieur Quentin Muffat a été désigné secrétaire -**

### **D\_2023\_02\_05**

#### **Demande de subventions – travaux sylvicoles – programme 2023 Sylv'ACCTES**

Franck Herbron, adjoint en charge des travaux, informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2023.

La nature des travaux est la suivante : dégagement manuel de plantation/régénération naturelle (itinéraire sylvicole 1). Le montant estimatif des travaux est 4 720 € HT.

Il fait connaître au Conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ Dépenses subventionnables 4 720 € (dégagement manuel de plantation et de régénération naturelle) :

- Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES 2 360 €
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés 2 360 € HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE M. le maire de signer tous les documents afférents à ce projet,

SOLLICITE l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables,

DEMANDE à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 21 février 2023.

Le secrétaire de séance,  
**Quentin Muffat.**



Le maire de Morzine,  
**Fabien Trombert.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---